

AVIS

Approbation du Plan directeur communal de Vevey

La Municipalité de Vevey informe que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 2 octobre 2024, a décidé :

- D'approuver le Plan directeur communal de Vevey, soit les objectifs, principes, mesures et les cartes de synthèse pour chaque axe thématique y relatif ;
- D'abroger le Plan directeur communal de Vevey de 1997.

Délai référendaire

Conformément à l'article 162, al.1, lettre b de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BLV 160.01) du 5 octobre 2021, la Municipalité fait afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours qui suivent la publication de leur approbation dans la Feuille des avis officiels. La procédure de référendum en matière communale est régie aux art. 160 ss LEDP.

